



CH-3003 Berne, DA /seco/bev

Courrier A

Aux destinataires de la procédure d'audition
selon liste ci-jointe

Référence/n° de dossier:

Votre référence:

Spécialiste: bev

Berne, le 2 juin 2014

Révision de l'Ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse et de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

Mesdames, Messieurs,

Pour les prestataires de services étrangers du secteur de l'aménagement des jardins et des espaces verts, il est prévu d'introduire une obligation d'annonce ou d'autorisation dès le 1^{er} jour des travaux.

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a été chargé par le Conseil fédéral de procéder d'ici fin juin 2014 à une audition concernant une modification en ce sens de l'Ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét)¹ ainsi que de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)².

Nous vous invitons à prendre position dans le cadre de la procédure d'audition.

La procédure d'audition se déroule par voie électronique. Vous pouvez télécharger les documents à l'adresse internet suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

La procédure d'audition dura jusqu'au **30 juin 2014**.

¹ RS 823.201

² RS 142.201

Le délai de procédure d'audition est raccourci à un mois étant données que les révisions de l'ordonnance envisagées sont déjà largement soutenues. Le groupe de travail "libre circulation des personnes et mesures du marché du travail", institué le 2 juillet 2013 par le Chef du DEFR Johann N. Schneider-Amman et par la Cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), Simonetta Sommaruga, composé de représentants de la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie, Office fédéral des migrations, Direction des affaires européennes), des cantons (Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie publique, Associations des offices suisses du travail, canton du Tessin) et des partenaires sociaux (Union syndicale suisse, Travail.Suisse, Unia, Union patronale suisse, Union suisse des arts et métiers, Société Suisse des Entrepreneurs), s'est montré favorable aux révisions d'ordonnances en février de cette année.

Vous voudrez bien adresser votre prise de position par voie électronique à valerie.berger@seco.admin.ch ou par courrier à l'adresse suivante: Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Surveillance du marché du travail, Mme Valerie Berger, Holzikofenweg 36, 3003 Berne.

Pour toute question, veuillez vous adresse à M. Rolf Gerspacher, SECO, Chef Surveillance du marché du travail, (tél. 031 322 29 31; rolf.gerspacher@seco.admin.ch) ou à Mme Valerie Berger, collaboratrice scientifique Surveillanche du marché du travail (tél. 031 322 27 45; valerie.berger@seco.admin.ch).

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Boris Zürcher

Chef de la Direction du travail

Annexe: Liste des destinataires de la procédure d'audition